

Version du document	Nature de la modification	Date
3	Actualisation	Novembre 2022

	RÉDACTION	APPROBATION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Tristan COCLIN	Sabrina MIRANDA	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Responsable SAAD	Responsable du SSIAD	Délégué
Visa				

## 1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment le personnel d'intervention doit effectuer un capiluve chez une personne dans l'incapacité partielle ou totale de réaliser l'acte.

Le capiluve est un soin d'hygiène corporelle et de confort qui assure la propreté du cuir chevelu et des cheveux du bénéficiaire.

## 2 - RESPONSABILITÉS

Les infirmiers(ères) coordinateurs(rices) sont responsables de l'application de ce protocole par les aides-soignant(e)s et les responsables de secteur sont responsables de l'application de ce protocole par les aides à domiciles.

## 3 - DESTINATAIRES

Tout le personnel d'intervention d'AMALLIS.

## 4 - MODALITÉS DE RÉALISATION

### ➤ a) - Préparation du matériel

Linge	Produits	Matériel	Précautions standard
1 gant de toilette Des serviettes 1 serviette pour le personnel Alèse en plastique Alèse en tissu (ou grande serviette)	Shampooing Savon liquide pour le personnel	Cuvette Broc Brosse à cheveux Peigne Sèche-cheveux Miroir Corbeille ou sac à linge Poubelle	Lavage des mains avant et après le capiluve Port de gants à usage unique

### ➤ b) – Préparation du bénéficiaire

- Informer le bénéficiaire de l'acte ;
- Retirer les lunettes et l'appareillage d'audition si le bénéficiaire en est porteur ;
- Respecter la pudeur et l'intimité de la personne ;
- Veiller à assurer la sécurité du bénéficiaire ;
- Tenir compte de l'autonomie de la personne ;
- Choisir un endroit adapté pour le confort du bénéficiaire et l'exécution du travail.

**5 - TECHNIQUES DE TOILETTE**

Avant de commencer, demander au bénéficiaire s'il ne veut pas aller aux toilettes.

- Installation du bénéficiaire

A- SSIAD

Ce soin peut se pratiquer selon l'état de la personne :

- ✓ Au lit en position allongée, la cuvette se plaçant sur une chaise ou au sol ;
- ✓ Au lit en position allongée avec utilisation d'un capiluve gonflable ;
- ✓ Au fauteuil ou sur une chaise devant le lavabo.

Quelque soit l'endroit, la pratique est la même.

Veiller à ce que le bénéficiaire soit confortablement installé et en toute sécurité.

B- SAAD

Au fauteuil ou sur une chaise devant le lavabo. Une cuvette (ou bac à shampoing) peut remplacer le lavabo. Elle peut être placée devant ou derrière le bénéficiaire.

- Réalisation du soin

- Se laver les mains et mettre des gants à usage unique ;
- Mettre les alèses ou serviettes autour du cou du bénéficiaire : l'alèse en tissu ou la serviette étant placée sur le dos de la personne, l'alèse plastique placée en gouttière dans la cuvette ou le lavabo pour permettre l'écoulement de l'eau ;
- Tester la température et demander au bénéficiaire de se pencher en arrière ou en avant ;
- Si besoin mettre le gant de toilette sec sur le front pour éviter de mouiller les yeux ;
- Mouiller les cheveux ;
- Appliquer le shampoing en massant le cuir chevelu d'une main tout en maintenant la nuque avec l'autre main si besoin ;
- Rincer les cheveux abondamment ;
- Recommencer si besoin ;
- Essuyer les cheveux avec la serviette ;
- Faire redresser la personne et finir d'essuyer les cheveux correctement ;
- Après avoir essuyé les cheveux, enlever le dispositif de gouttière et vider la cuvette ;
- Retirer les gants ;
- Démêler les cheveux et les sécher ;
- Respecter la coiffure de la personne, lui donner le miroir ;
- Vérifier que ses habits soient bien secs sinon l'aider à se changer ;
- Réinstaller la personne confortablement et en toute sécurité ;
- Lui apporter tout ce dont elle peut avoir besoin : lunettes, appareil auditif, etc.

- Après le soin

- Nettoyer et ranger le matériel (brosse, peigne, etc.) ;
- Mettre le linge sale dans la corbeille à linge ou le sac à linge ;
- Se laver les mains ;
- Noter sur le diagramme des actes réalisés pour le SSIAD et sur le cahier de liaison pour le SAAD et signaler les éventuels problèmes à son responsable direct.